

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
**Lycée Professionnel « Quartier de l'Argensol »**

**Modalités de pré-inscription au lycée professionnel de l'Argensol Futurs élèves PECA1**

**Année scolaire 2020-2021**

Chers Parents,

En raison du Covid 19, nous ne pouvons recevoir les familles pour les inscriptions. Aussi, vous devez télécharger les pièces mentionnées ci-dessous, sur le site [www.lyc-argensol.ac-aix-marseille.fr](http://www.lyc-argensol.ac-aix-marseille.fr) (EDITO), et les déposer dans la boîte aux lettres du lycée (**qui est située à l'entrée du lycée à droite du petit portillon**) ou par voie postale, en précisant à l'attention de Laurence CHARBONNIER.

Si vous ne pouvez pas télécharger les documents, il vous est possible d'en demander l'envoi par mail à l'adresse suivante : [laurence.argensol@gmail.com](mailto:laurence.argensol@gmail.com)

**Informations importantes à retenir :**

- Le dossier d'inscription doit être retourné du **Judi 25 juin 2020 au vendredi 26 juin 2020 inclus**. Si le dossier n'est pas reçu dans ces délais, la place de votre enfant sera déclarée vacante et attribuée aux élèves placés en liste d'attente.
- La place à l'internat n'est pas automatique : une candidature doit être remplie, le dossier est à télécharger sur le site du lycée. Elle dépend de l'avis du chef d'établissement. Une réponse est donnée début juillet.

**Aucune inscription ne sera prise en compte si :**

- Le dossier est incomplet (défaut d'une partie des documents à fournir. Le lycée ne fera pas de photocopies).
- L'élève n'est pas à jour des règlements (cantine, sorties, dégradations...etc.).

**Documents à télécharger sur le site [www.lyc-argensol.ac-aix-marseille.fr](http://www.lyc-argensol.ac-aix-marseille.fr) (EDITO) et à fournir :**

<b>1 fiche « d'urgence » infirmerie</b>	
<b>Fiche intendance avec de préférence un chèque d'avance sur provision : 60,00 euros en demi-pension, 100,00 euros en internat. Si le règlement s'effectue en espèces, prendre rendez-vous svp auprès de l'intendance au 04.90.34.91.18</b>	
<b>Autorisation biométrie</b>	
<b>Autorisation du droit à l'image</b>	
<b>Maison des lycéens (facultative): fiche d'adhésion et 1 chèque (10,00 euros), au nom de la Maison des Lycéens du L.P. l'Argensol. Si le règlement s'effectue en espèces, la demande se fera à la rentrée.</b>	
<b>Association sportive (facultative) : fiche d'adhésion et une avance sur adhésion par chèque (5,00 euros,) au nom de l'Association Sportive du L.P. l'Argensol. Si le règlement s'effectue en espèces, la demande se fera à la rentrée.</b>	
<b>Si interne :</b>	
<b>Fiche de demande internat et autorisation de sortie mercredi pour les élèves internes avec coordonnées d'un correspondant (<u>OBLIGATOIRE</u>). Seront prioritaires les élèves les plus éloignés de leur domicile.</b>	

**Documents à remplir et à fournir :**

<b>Le relevé de notes du diplôme que vous avez obtenu : CAPou BAC PRO (à fournir dès réception)</b>	
<b>La fiche siècle ci-jointe : les téléphones et adresses doivent être vérifiés et corrigés en rouge si besoin</b>	
<b>2 Copies de la pièce d'identité de l'élève (carte d'identité Recto/Verso)</b>	
<b>4 photos d'identité de l'élève (prédécoupées) : inscrire nom, prénom et classe au dos des photos</b>	
<b>Situation particulière copie de l'extrait de jugement déterminant la garde de l'enfant en cas de divorce ou de séparation des parents (seulement si changement de situation en cours d'année). Si vous n'avez pas de jugement, merci de faire une attestation sur l'honneur (père + mère), indiquant les modalités de la garde de l'enfant.</b>	
<b><u>Pour les examens :</u> -Si votre enfant a seulement été recensé → fournir le <u>document de recensement</u> -Si votre enfant a effectué sa journée défense et citoyenneté (JDC) → fournir le <u>certificat de participation à la JDC</u></b>	

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**CETTE INSCRIPTION NE SERA VALIDEE QU'APRES REUSSITE A VOTRE EXAMEN.**